

Ministère du Transport
Société Régionale de Transport de Bizerte
Avis De Consultation N°01/2025 Pour la désignation
D'un Commissaire aux Comptes de la Société Régionale
de Transport Bizerte Pour les Années 2025-2026 & 2027

Conformément aux dispositions de la réglementation régissant les conditions de révision des comptes des entreprises publiques, la Société Régionale de Transport de Bizerte « SRTB » lance une consultation pour la désignation d'un Commissaire aux Comptes pour les années 2025-2026 & 2027.

Les soumissionnaires intéressés par cette consultation doivent retirer obligatoirement le cahier des charges auprès du Secrétariat Permanent de la Commission Interne du Contrôle des marchés au siège de la société, sis rue 20 Mars 1956-7000 Bizerte, tous les jours sauf samedi et dimanche de 08H00 à 12H00 et de 14H00 à 17H00. Il n'est pas possible qu'une même personne physique représente plus d'un bureau, que ce soit lors du retrait du cahier des charges ou du dépôt des offres, et en cas de manquement à celui-ci, l'offre concernée sera exclue.

Les offres doivent être envoyées par courrier recommandé ou par rapide poste ou remises directement au Bureau d'Ordre Central de la SRTB contre récépissé à l'adresse sus indiquée.

L'enveloppe extérieure doit porter l'indication : « **A NE PAS OUVRIR CONSULTATION N° 01/2025 pour la désignation d'un Commissaire aux comptes de la Société Régionale de Transport de Bizerte pour les années 2025-2026 & 2027** ». Ce pli doit comprendre les pièces exigées à l'article 4 du cahier des charges :

✓ **Les Pièces Administratives**

- Déclaration sur l'honneur d'avoir pris connaissance des conditions du cahier des charges et de se conformer à ses exigences conformément à **l'annexe 1** du cahier des charges.
- Une attestation d'affiliation à la C.N.S.S (Copie de l'attestation délivrée par la caisse).
- Extrait de Registre National des Entreprises (Original ou copie).
- Une déclaration sur l'honneur de non faillite, de non influence, de non appartenance et de ne pas être dans l'une des situations mentionnées à l'article 2 du cahier des charges (Conformément à **l'annexe 2** du cahier des charges).

✓ **Les Pièces Techniques :**

- Déclaration de soumissionner conformément à **l'annexe 3** du cahier des charges
- Liste nominative du personnel permanent du bureau (**Annexe 4** du cahier des charges).
- Engagement collectif de l'équipe intervenante conformément à **l'annexe 5** du cahier des charges.
- Expérience dans les sociétés et entreprises publiques accompagnée des pièces justificatives et ce conformément à **l'annexe 6** du cahier des charges).
- Expérience dans les sociétés privées accompagnée des pièces justificatives (Conformément à **l'annexe 7** du cahier des charges).
- Répartition du délai d'intervention par catégorie d'intervenant (Conformément à **l'annexe 8** du cahier des charges).

Le dernier délai de remise des offres est fixé pour **Le Lundi 09 Juin 2025 à 17 :00** Le cachet du bureau d'ordre de la SRTB faisant foi.

Observation :

- Les soumissionnaires resteront engagés par leurs offres **240 jours** à compter du lendemain de la date limite de réception des offres.
- Toute offre parvenue après le dernier délai de remise des offres ou ne respectant pas les conditions de la consultation (article 6 du cahier des charge) sera rejetée.
- La séance d'ouverture n'est pas publique.